

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'UN CENTRE D'USINAGE VERTICAL A COMMANDE NUMERIQUE ET SON COBOT DE CHARGEMENT pour le campus d'ANGERS

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 28 novembre 2025 à 12:00

Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers Service achats et commande publique 151 BOULEVARD DE L'HOPITAL 75013 PARIS

	L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE			
Objet D'UN CENTRE D'USINAGE VERTICAL A COM		FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'UN CENTRE D'USINAGE VERTICAL A COMMANDE NUMERIQUE ET SON COBOT DE CHARGEMENT pour le campus d'ANGERS		
\Rightarrow	Mode de passation	Appel d'offres ouvert		
	Type de contrat	Marché public		
X	Délai de validité des offres	120 jours		
30	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire		
크는	Variantes	Sans		
ΗΉ	PSE	Avec		
0+	Clauses sociales	Sans		
	Clauses environnementales	Sans		
	Durée / Délai	6 mois		
命	Visite sur site	Visite obligatoire		

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	
1.5 - Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes facultatives	
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles obligatoires	4
3 - Conditions relatives au contrat	
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
4 - Contenu du dossier de consultation	5
5 - Présentation des candidatures et des offres	5
5.1 - Documents à produire	6
5.2 - Visites sur site	
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
6.1 - Transmission électronique	7
6.2 - Transmission sous support papier	8
7 - Examen des candidatures et des offres	8
7.1 - Sélection des candidatures	8
7.2 - Attribution des marchés	8
7.3 - Suite à donner à la consultation	9
8 - Renseignements complémentaires	9
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	9
8.2 - Procédures de recours	9

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'UN CENTRE D'USINAGE VERTICAL A COMMANDE NUMERIQUE ET SON COBOT DE CHARGEMENT pour le campus d'ANGERS

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés car les prestations ne sont pas distinctes.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
42000000-6	Machines industrielles

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes facultatives

Les candidats n'ont pas l'obligation de répondre à la solution de base. Ils peuvent présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes qui doivent respecter l'exigence minimale suivante :

Conformément à l'article 5 du CCTP, les candidats peuvent proposer une machine avec une architecture de type centre d'usinage vertical 5 axes.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles obligatoires

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition (avec chiffrage) pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Code	Libelle	Description
PSE 1	Simulateur de commande	Simulateur du pupitre CN permettant la formation à distance sur PC ou simulateur dédié
PSE 2	Extension de garantie légale N+3	Extension de garantie légale N+3

Consultation n°: AMT25.73 Page 4 sur 10

PSE 3	Système d'aspiration des vapeurs cabine	Dispositif d'arrosage et récupération lubrifiant
PSE 4	Broche	Système d'arrosage centre broche
PSE 5	Palpeur longueur et diamètre outil automatique ou semi- automatique	Dispositif de préréglage automatique d'outil
PSE 6	Broche	Broche 20000 tr/min

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et pourra imposer son rejet.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Le marché est financé sur le budget de l'ENSAM abondé par la Fondation Arts et Métiers et l'OPCO 21.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Les actes d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe relative aux RGPD
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Les décompositions du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- Attestation de visite
- Fiche contact de l'entreprise (deux contacts minimums)
- Fichier questions-réponses

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Consultation n°: AMT25.73 Page 5 sur 10

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Pouvoir habilitant le signataire à engager la société (KBIS de moins de 3 mois, délégation de pouvoir)	Non
Attestation de vigilance de l'URSSAF	Non
Attestation de régularité fiscale à jour au 31 décembre de l'année précédente Important : si votre société est société-fille d'une société-mère, merci de transmettre l'attestation fiscale à jour de la société-mère	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre:

Libellés	Signature	
Fiche contact de l'entreprise (deux contacts minimums)	Non	
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non	
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)		
Attestation de visite	Non	
Le cadre de mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non	

5.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière et éliminée.

Les inscriptions se feront uniquement par mail en précisant le nom et les coordonnées téléphoniques du/des participants.

Les personnes à contacter sont :

Campus de ANGERS	Jonathan RAUJOL	02-41-20-73-34	jonathan.raujol@ensam.eu
	Jérôme PEJU	02-41-20-73-39	jerome.peju@ensam.eu

Consultation n°: AMT25.73 Page 6 sur 10

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.marches-publics.gouv.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : ENSAM SACP DG

151 BOULEVARD DE L'HOPITAL 75013 PARIS

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

Consultation n°: AMT25.73 Page 7 sur 10

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse ou qu'elle n'aboutisse pas à une modification substantielle. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	30.0
2-Valeur technique	35.0
2.1-Typologie de la machine	7.0
2.2-Performance du système de serrage / desserrage de pièce	2.0
2.3-Mode de captation des données	6.0
2.4-Ergonomie de l'interface IHM : module conversationnel, interface machine, ergonomie du poste de travail	5.0
2.5-Protection, accessibilité et visibilité de la zone de coupe et de l'ouverture de porte	3.0
2.6-Qualité de l'Interface Cobot et de la MOCN sur l'ouverture de porte et performance de la préhension de pièces	5.0
2.7-Facilité de visualisation des modes d'exploitation de l'interface HM	5.0
2.8-Disponibilité des fichiers de 3D de la machine (CAO + cinématique de la MOCN + le COBOT)	2.0
3-Modalités d'entretien des prestations	5.0
3.1-Disponibilité des pièces sur stock	2.5
3.2-Réactivité du service de maintenance	2.5
4-Modalités de livraison et d'installation	5.0
4.1-Délai de livraison optimisé proposé	3.0

Consultation n°: AMT25.73 Page 8 sur 10

Critères	Pondération
4.2-Délai d'installation et mode opératoire de l'installation conformément au local existant	2.0
5-Contenu de la formation	5.0
6-Responsabilité sociétale en lien avec le marché	10.0
6.1-Actions sur l'égalité Femmes-hommes	3.5
6.2-Politique en matière de bien-être au travail	3.5
6.3-Politique inclusive ou pratiques solidaire	3.0
7-Responsabilité environnementale en lien avec le marché	10.0
7.1-Usage de composants et proposition éco-responsables	3.5
7.2-Limitation des déchets	3.5
7.3-Modalités de transport et de livraison	3.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.marches-publics.gouv.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Paris

7 rue de Jouy 75181 PARIS CEDEX 04

Consultation n°: AMT25.73 Page 9 sur 10

Tél: 01 44 59 44 00 Télécopie: 01 44 59 46 46

Courriel: greffe.ta-paris@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal Administratif de Paris

7 rue de Jouy 75181 PARIS CEDEX 04

Tél: 01 44 59 44 00 Télécopie: 01 44 59 46 46

Courriel: greffe.ta-paris@juradm.fr

Consultation n°: AMT25.73 Page 10 sur 10